



No. 72

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE
JEUDI, LE 3 OCTOBRE 1964.

Référence à la Commission mixte internationale
sur la pollution des eaux des Grands lacs

Le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. Paul Martin, annonce aujourd'hui que le gouvernement du Canada et le gouvernement des Etats-Unis ont renvoyé à la Commission mixte internationale la question de la pollution des eaux des Grands lacs. Voici le texte du renvoi à la Commission:

"J'ai l'honneur de vous faire connaître que le gouvernement canadien et le gouvernement des Etats-Unis ont appris que les eaux du lac Erié, du lac Ontario et de la section Internationale du Saint-Laurent sont polluées par les eaux d'égouts et les eaux résiduaires industrielles qui s'y déversent. Eu égard à la disposition de l'article IV du Traité sur les eaux limitrophes signé le 11 janvier 1909, aux termes de laquelle les eaux limitrophes et les cours d'eau traversant la frontière ne doivent pas être pollués d'un côté de celle-ci au point de nuire à la santé ou aux biens de l'autre côté, les deux Gouvernements sont convenus de renvoyer conjointement la question à la Commission mixte internationale, conformément aux dispositions de l'article IX dudit Traité. La Commission voudra bien étudier les questions suivantes et présenter à leur sujet un rapport aux deux Gouvernements:

- (1) Les eaux du lac Erié, du lac Ontario et de la section Internationale du Saint-Laurent sont-elles